



INFORMATIONS

À LA POPULATION

Afin de respecter les directives et recommandations de la Confédération et de l'Etat de Vaud sur le Coronavirus, diverses mesures sont mises en place :

Fermeture du guichet communal jusqu'à nouvel avis

Vous pouvez nous joindre par téléphone au
021 967 15 25 tous les matins ou par mail à : info@noville.ch
pour prendre rendez-vous.

Le Contrôle des habitants assure sa permanence, les mardis de
17h00 à 19h00 et les mercredis matins.

(La porte étant fermée, veuillez nous appeler afin que nous puissions venir vous ouvrir,
une personne à la fois)

La Municipalité se souhaite le relais, si nécessaire, pour ses concitoyens qui
seraient confinés pour diverses raisons.

Une liste de jeunes prêts à faire des courses, garder des enfants ou les aider à faire
leurs devoirs, promener des chiens, est à notre disposition et, en ces temps,
l'entraide est la bienvenue.

Si des personnes souhaitent s'annoncer au Greffe, c'est volontiers que nous
prendrons les coordonnées.

En outre, les espaces publics sont interdits jusqu'à nouvel avis. Les contacts
humains doivent être réduits au maximum, les cultes sont suspendus jusqu'au 30
avril.

VMCV adopte l'horaire des samedis sur toutes ses lignes dès le 23 mars 2020.

Nous mettons à jour le site de la commune www.noville.ch pour les informations
nouvelles qui pourraient survenir. Un onglet « coronavirus » a spécialement été créé.

En attendant que la vie reprenne son cours normal, la Municipalité exprime sa
reconnaissance à la population pour les efforts consentis ainsi qu'à son personnel
pour sa disponibilité.

Noville, le 19 mars 2020

La Municipalité